



Le besoin de services judiciaires accessibles pour les personnes qui ont des troubles de la communication.

#### Voiceover

Dans cet entretien, Pamela Cross, avocate, parle avec Krystine Donato et Colin Philips de l'accès à la justice pour les personnes qui ont des troubles de la communication.

Krystine Donato et Colin Philips entendent et comprennent tout ce qui est dit. Krystine parle et utilise un appareil en communication. Colin montre des lettres et des mots sur son tableau de communication. Son assistant lit son message à voix haute.

#### Pamela Cross

Je voudrais commencer en vous posant à tous les deux une question. Pouvez-vous clarifier ce que je crois être une mauvaise perception chez beaucoup de personnes, y compris chez les professionnels juridiques qui ne travaillent pas avec les personnes qui ont des troubles de la communication. J'entends souvent dire, oh, les personnes handicapées n'ont pas besoin d'avocat, car des personnes en qui elles ont pleinement confiance s'occupent d'elles, donc elles ne rencontrent jamais de problèmes juridiques. Que pensez-vous de ça ?

#### Colin Philips

En fait, les recherches montrent que les personnes handicapées, surtout celles qui ont des troubles de la communication, sont victimes de mauvais traitements et d'autres crimes et ceux qui perpétuent ces crimes sont souvent des soignants ou d'autres personnes de confiance.

Krystine Donato

Je crois que les personnes qui ont des troubles de la communication sont souvent plus exposées aux risques de mauvais traitements, de crimes, de délits et tout ça. C'est parce que très souvent elles ne veulent pas se manifester et parler des mauvais traitements car la personne qui les maltraite est souvent quelqu'un qui s'en occupe, quelqu'un qui l'aide à manger, à s'habiller, à se laver et on pense souvent à tort, pourquoi un soignant vous maltraiterait-il ? Cela ne va pas se produire, mais c'est pourtant le cas.

Pamela Cross

Donc, ce que vous dites tous les deux, c'est qu'une personne handicapée peut avoir plus de raisons plutôt que moins de raisons de faire appel au système juridique.

Krystine Donato

Le système judiciaire, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est pas accessible aux personnes qui ont des troubles de la communication. On ne nous entend pas, et parfois on a peur que si l'on dit quelque chose, on ne va pas nous comprendre ou nous prendre au sérieux. Je connais beaucoup de personnes qui ont des troubles de la communication qui ne dénoncent pas les crimes, les mauvais traitements à cause de ça, c'est très triste, il faut y remédier.

Colin Philips

Le cycle des mauvais traitements continue alors à exister.

Pamela Cross

Que se passe-t-il si une personne handicapée contacte la police ?

Colin Philips

Si c'était moi, je voudrais emmener un assistant avec moi parce qu'il y a de grandes chances que la police ne comprenne pas comment je communique, ou qu'elle sous-estime mes capacités.

Je pense que trop souvent les personnes qui ont des troubles de la communication ne sont pas prises au sérieux dans ces situations.

Krystine Donato

Il y a des personnes qui pensent que si vous avez un trouble de l'élocution ou du langage, vous avez un handicap cognitif et que vous êtes incapable de penser par vous-même. C'est vrai que certaines personnes ont des déficiences intellectuelles et qu'elles ont besoin d'aide pour communiquer, mais les gens ont tendance à généraliser et à penser que nous sommes tous les mêmes. Je connais des personnes à qui l'on a dit qu'elles ne pourraient pas être des témoins dignes de confiance car elles communiquaient en montrant des images et des lettres sur un écran.

Pamela Cross

Que pensez-vous que la police devrait faire pour communiquer avec une personne qui a un trouble de la communication ?

Colin Philips

Au strict minimum, les premiers intervenants doivent mettre des protocoles en place sur la façon de communiquer avec une personne qui a un trouble de la communication, par exemple ils doivent me demander comment ils peuvent travailler avec moi pour faciliter ma communication.

Pamela Cross

Et si quelqu'un n'a personne pour l'aider à communiquer ?

Krystine Donato

C'est un problème majeur car nous n'avons pas les mêmes qualités de soutiens que les personnes avec d'autres troubles de la communication ont.

Par exemple, si vous êtes sourd, vous pouvez avoir un interprète en interprétation gestuelle. Si vous parlez une langue étrangère, vous pouvez demander un traducteur, mais nous, parce que nous avons des troubles de la communication, les gens ne comprennent pas que nous avons besoin d'un assistant en communication, pas seulement pour nous aider, mais aussi pour les aider eux. Il faut que cela change.

Pamela Cross

Je suis d'accord. C'est une inégalité majeure des droits de la personne et il faut y remédier. Les personnes qui ont des troubles de la communication ont des droits définis dans la Charte des droits et libertés ainsi que dans la législation des droits de la personne. Chaque province, chaque territoire a une législation des droits de la personne. Ces droits incluent un accès équitable aux services judiciaires. Ce que la Charte dit, c'est que chaque être humain est égal devant la loi. Cela n'est pas le cas tant que les personnes n'ont pas les moyens de communication efficaces pour communiquer des informations importantes dans le contexte juridique et judiciaire. Accès Troubles de la Communication Canada s'efforce de mettre en place ces services.

Je vous remercie tous les deux pour avoir partagé vos points de vue avec nous aujourd'hui.